

Audit de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport Final DAI-2022-RF03

13 septembre 2022

| Intitulé de l'Engagement | Unité Administrative | Type d'Engagement | Opinion Globale |
|---|----------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Audit de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEF) | IFEF | Audit | Améliorations significatives requises |
| Observations d'Audit | Critique 0 | Significatif 3 | Modéré 1 |
| | | | Mineur 0 |

Importance de la Mission :

Effectif depuis 2017 et basé à Dakar au Sénégal, l'Institut assure la mise en œuvre de 4 projets (ELAN, IFADDEM, FIJ, RELIEFH) et d'un outil (KIX) qui s'inscrivent dans le chantier important de l'éducation et de la formation.

Plus jeune organe subsidiaire de l'OIF et couvrant près de 22 pays, l'Institut jouit d'une autonomie de gestion financière qui lui permet de mobiliser des financements exceptionnels. Les statuts de l'IFEF encadrent son fonctionnement et un Comité de pilotage est chargé de l'orientation de ses politique et stratégie.

En 2021, l'Institut a géré un budget de 6,5 millions d'euros dont 65% provenant de financements externes. Son effectif s'élevait à 18.

| Objectifs et Périmètre | Résultats |
|---|--|
| <p>L'objectif de cette mission est de fournir à l'Organisation l'assurance qu'il existe des contrôles, une gestion des risques et des processus de gouvernance adéquats et efficaces au sein de l'IFEF.</p> <p>Plus particulièrement, cet audit a adressé les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'implémentation, au suivi et à l'évaluation des programmes, projets et activités de l'Institut ; à l'administration, au budget, à la finance et la comptabilité ; et aux systèmes en place pour faciliter la gestion des opérations de l'Institut. <p>La mission couvrira la gouvernance de l'Institut, ses activités et opérations réalisées au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.</p> | <p>La DAI a noté des insuffisances de contrôle relatives à la l'administration des protocoles d'accord de subvention (PAS) (significatif), la gestion de l'infrastructure technologique (significatif), à la gouvernance et au pilotage des activités de l'Institut, à la gestion des immobilisations.</p> <p>L'IFEF devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer un plan de supervision basé sur les risques ; et régulariser et clôturer les PAS dont les activités ont été réalisées et justifiées. définir une stratégie de mobilisation des ressources ; définir et communiquer la planification de son effectif ; consolider sa stratégie de communication ; adapter les recommandations du Comité de Pilotage en plans immédiatement actionnables ; procéder à l'évaluation du prestataire chargée de la maintenance informatique ; clarifier ses attentes et celles du Service des Systèmes d'Information (SSI) en matière de recours aux prestataires externes ; et systématiser la prise d'inventaire ; et compléter les fiches d'identification des immobilisations. |

Les plans d'actions du Management sont en cours d'élaboration.



Rigobert Pinga Pinga
Directeur de l'Audit Interne



Kannelle PINEAU
Auditrice en charge